

DES ENGAGÉS MALGACHES FUIENT LA RÉUNION AU XIX^{ème} SIÈCLE

Jean-Pierre DOMENICHINI

Centre d'Art et d'Archéologie

Membre titulaire de l'Académie Malgache

En 1848, treize ans après que l'Angleterre l'eut accomplie dans ses possessions, la France décidait l'abolition de l'esclavage dans ses colonies. La Réunion avait été pour beaucoup une terre d'exil et de servitude. Les Malgaches qui y avaient été conduits contre leur gré, occupent encore une telle place dans l'espace social réunionnais que l'on en vient à oublier que les premiers qui y vinrent s'installer définitivement et y laissèrent une descendance étaient des libres¹. Dès que l'on parle de Malgaches pour les premiers temps du XVII^{ème} siècle, même des universitaires n'hésitent pas à en faire des esclaves ou à les supposer tels², alors que les Grondin, les Payet et tant d'autres descendent de femmes malgaches libres qui avaient été baptisées, communiées et mariées par l'Église catholique. Depuis que fut, en 1674, prohibé tout mariage avec des « négresses » de Madagascar (c'est-à-dire avec toute femme malgache), l'on a oublié que la politique du gouvernement de Louis XIV avait jusqu'alors encouragé les unions mixtes³ et y avait vu le moyen de faire de l'île Dauphine une province unissant les deux « nations », française et malgache, dans une même foi, sous une même loi et sous un même roi. Et (péché mignon traditionnel de la nation), « il fallait, écrit Charpentier à l'époque, avoir en vue de rendre cette île toute Française, et de mœurs et de langage ».

¹ J.-P. DOMENICHINI et B. D.-RAMIARAMANANA, « Les origines malgaches de l'île de la Réunion », *Le Journal de l'Île de la Réunion*, n° du 13 octobre 2002, pp. 16-17.

² Par exemple, Wilfrid BERTILE, 1987, *La Réunion. Atlas thématique et régional*, Saint-Denis (Île de la Réunion, Editions Arts graphiques modernes, 1987, 162 p. Avant-propos (pp.6-7) de Jacques Georgel, ancien Recteur de l'Académie de La Réunion. – Dans son avant-propos, à propos de la population, ce dernier parle des « créoles, descendants des colons d'autrefois ou de leurs personnels » (p. 7b) et Wilfrid Bertile, professeur agrégé auteur de l'ouvrage, parle de l'« immigration de colons européens et de main-d'œuvre de couleur... » (p. 41). C'est un discours politiquement correct où, derrière « personnels » et « main-d'œuvre de couleur », se cache un mot tabou. Mais dès le début du livre, Georgel aura donné la clef au lecteur : « Jusqu'à 1848, l'esclavage assortissant l'exploitation des grands domaines a fourni les Cafres du Mozambique et les Malgaches... » (p.7b). Le livre donne bien l'opinion la plus courante : les Réunionnais d'origine malgache descendent tous d'esclaves !

³ Voir les Statuts, Ordonnances et Règlements de la Compagnie pour le Commerce des Indes Orientales, notamment les articles IV et V, dans CHARPENTIER, *Relation de l'établissement de la Compagnie Française pour le Commerce des Indes Orientales*, Paris, 1666, 132 p. (réimpression. Saint-André de La Réunion, Centre de Recherche Indianocéanique, 1986) aux pp. 88-92. Rappelons que l'article XII interdisait formellement la traite des esclaves et, implicitement, la possession d'esclaves.

Au lendemain de l'abolition, les planteurs à la recherche de main-d'œuvre développèrent le système de l'engagement. Il semble bien qu'auparavant, depuis Radama I^{er}, seuls les bateaux qui faisaient le commerce entre Madagascar et les Mascareignes, faisaient appel à des employés malgaches pour la traversée. En 1837, la Reine Ranavalona I^{re}, qui au même moment limitait les droits de circulation des étrangers à cause des menaces d'agression, renouvelait l'autorisation accordée aux Betsimisaraka à s'embarquer sur ces bateaux. L'on sait notamment que ceux qui faisaient le commerce des bovins, employaient entre sept et dix Malgaches à chaque voyage. C'est donc après 1848 que se développa le système de l'engagement.

Les correspondances des gouverneurs de Fort-Dauphin sur le retour au pays de six engagés antanosy en 1859 et sur les enjeux dont les engagés du Sud étaient alors l'objet dans la Grande Île, permettent de commencer à lever le voile sur des faits mis en doute ou rarement évoqués.

I) LA FUITE EN BATEAU

L'on parle souvent à La Réunion de ces esclaves malgaches qui, au lieu d'aller marronner dans les hauts inhabités, empruntaient un bateau et partaient pour revenir au pays natal. S'il est bien avéré que de tels départs eurent lieu, l'on a mis et l'on met toujours en doute qu'ils aient pu effectivement réussir dans leur projet. Des sauvages, pensait-on, auraient été incapables de le réaliser ! Le conformisme esclavagiste imaginait d'autant mieux ces rebelles comme se perdant en pleine mer que c'était un moyen de décourager d'autres tentatives de fuite. En date du 6 du mois du Capricorne 1859, une lettre du Maréchal et 12 Honneurs Rainizafimbola, Gouverneur de Fort-Dauphin, fait le récit d'un de ces retours réussis, ce qui permet de supposer qu'il ne fut pas le seul.

Le Gouverneur raconte à la Reine qu'un chasseur de tanrecs découvrit un beau matin un petit bateau échoué et brisé sur la grève d'une petite baie qui se trouve au Sud-Ouest de Fort-Dauphin. Sitôt qu'il en eut été prévenu, il envoya un groupe de ses gens partir à la recherche des voyageurs. Un homme est trouvé et, interrogé, raconte leur voyage. C'est un des Antanosy que les princes Rajomanery et Ramosamamararata établis dans la région de Bezaha aux confins du pays mahafale avaient envoyés comme engagés à La Réunion. Arrivés là-bas, ils ne supportèrent pas la corvée (*fanompoana*) et les coups que leur infligeaient les Vazaha et décidèrent de s'enfuir par bateau et de revenir au pays. Ils étaient six à avoir accompli ce projet. Lui-même, exténué par le voyage et le manque de nourriture (*reraka ny mosary*), n'avait pu suivre ses compagnons partis rejoindre leur résidence.

Les cinq autres hommes, recherchés et retrouvés, confirmèrent le récit du premier. Ils n'avaient pas pu mettre à profit l'avance qu'ils avaient au départ pour échapper aux recherches et devaient eux aussi être dans un état de grande fatigue et de misère. L'on peut supposer qu'à l'insuffisance de nourriture pour le voyage, voire à sa totale absence, s'ajoutaient les conditions habituelles de nourriture qui étaient consenties aux engagés et qui ne différaient pas de celles qui étaient faites auparavant aux esclaves. Sujets rebelles dans le Royaume de Madagascar, les six Antanosy furent considérés comme butin de guerre. Leur valeur ayant été estimée, ils furent donc mis en vente.

Mais leur départ de La Réunion n'était pas passé inaperçu, ni ignorée la disparition du bateau. Et l'affaire n'en resta pas là. Une semaine plus tard, un deux mâts fit son apparition. Il ne venait pas pour commercer, car il restait au large et apparemment hésitait à entrer dans la rade de Fort-Dauphin et à y faire escale. Finalement, il se décida à envoyer une chaloupe à terre. Les marins y rencontrèrent des

officiers qui leur demandèrent la raison de leur voyage : « Nous cherchons notre bateau qui a fait naufrage ». De leur réponse, on peut comprendre d'abord qu'en milieu réunionnais, l'on n'était pas sans savoir que ce retour à Madagascar n'était pas le premier et aussi que les marins de ce deux mâts étaient partis à la poursuite des évadés et qu'ils voulaient retrouver le bateau. Mais, sachant sans doute que le Royaume n'autorisait pas l'engagement, ils s'enquirent seulement du bateau et ne dirent mot des hommes qui avaient fait la traversée, ce qui les auraient amenés à parler des relations que, par le port d'Andrahomana vraisemblablement contrôlé alors par Ratsianana, ils avaient avec les Antanosy rebelles installés à Bezaha à l'Ouest du pays mahafale.

À défaut des hommes, sans doute espéraient-ils au moins récupérer le boudre (*botro*⁴). Les officiers ne se montrèrent pas coopératifs. « Il n'est pas arrivé chez nous, répondirent-ils, mais peut-être est-il ailleurs ». L'on comprend bien que les officiers n'aient pas voulu s'engager dans une discussion où les Vazaha leur auraient peut-être demandé de leur remettre les hommes, afin qu'ils achèvent leur engagement. C'était le sujet qu'il fallait éviter à tout prix.

Et, comme ce ne fut sans doute pas le seul cas de ce genre qui se présenta, l'on comprend donc que de telles recherches infructueuses aient ancré l'idée que les Malgaches qui s'évadaient ainsi de La Réunion ne réussissaient pas à arriver dans la Grande île. Or, le voyage des six hommes montre qu'ils connaissaient suffisamment la navigation pour ne pas s'échouer n'importe où. On peut imaginer que partant de La Réunion, ils firent voile vers l'Ouest et qu'une fois en vue de la terre, ils obliquèrent vers le Sud. Ils voulaient éviter Fort-Dauphin où ils savaient ne pas être accueillis à bras ouverts et dépassèrent le lieu. Ils ne voulurent pas non plus rallier Andrahomana plus à l'Ouest, car le port était sous la surveillance des princes antanosy et ils savaient qu'on leur y demanderait des comptes et qu'on leur reprocherait de ne pas avoir rempli leur engagement. Ils voulaient rentrer chez eux le plus incognito possible. C'est pourquoi ils pénétrèrent dans la petite baie d'Ehoala et y abordèrent au Nord, après l'avoir traversée. Le trajet suivi indique avec suffisamment d'évidence que parmi les Malgaches qui tentèrent l'aventure, il y en eut (et les six hommes furent de ceux-là) qui savaient naviguer et qui n'en étaient pas à leur première expérience de la mer. Il ne faut pas l'oublier et se souvenir que les habitants de la Grand-Terre n'étaient pas tous que des terriens et des paysans.

II) LES RELATIONS AVEC LES PRINCES REBELLES

Sept ans plus tard sous le règne de Rasoherina, un épisode de l'histoire intérieure du Royaume permet de comprendre comment à l'époque fonctionnait le système des engagés malgaches. C'est l'objet d'une lettre du 13 Hrs Ratsiatamby, Gouverneur de Fort-Dauphin, en date du 2 du mois du Verseau 1866 et arrivée à Antananarivo le 25 du mois des Poissons 1866, c'est-à-dire après un trajet d'une cinquantaine de jours. Entre temps, la situation politique dans le Sud malgache avait changé. La domination mise en place par Rainiharo, chef du gouvernement de Ranavalona I^{re}, avait été abandonnée, et Radama II avait obtenu le ralliement au Royaume et le retour dans la province de Faradifay de la majorité des princes antanosy, Zafiraminia de l'Anosy et Zafitoamanana de l'Ambolo, qui avaient fait sécession sous

⁴ *Botro* est une leçon intéressante, car elle donne une graphie différente de celle que fournissent les dictionnaires. Elle évite la confusion avec *botry* « chétif, rabougri ». Le *botro* n'a qu'un mât, et n'est donc pas seulement un bateau arabe ou indien. On peut se demander si le choix habituel de *botry*, homonyme de *botry* « chétif, rabougri », ne le fut pas pour désigner des bateaux plus petits que les bateaux cousus. Il est évident que, s'il n'est pas d'origine arabe (ce qui est parfois affirmé), *botry* ou *botro*, ne saurait dériver du mot anglais *boat*, comme le prétend J. RICHARDSON, *A new Malagasy-English Dictionary*, Antananarivo, L.M.S., 1885, p. 106a.

Ranavalona I^{re} et étaient partis s'installer en pays mahafale.

C'est le cas d'Imosamamararata qui, depuis son retour dans l'allégeance aux souverains de Madagascar, est appelé Ramosamamararata ou plus familièrement Ramosa, avec la particule *Ra* - d'honorabilité qui n'était évidemment pas accordée aux séditeux et aux félons, en malgache *fahavalo*, que l'on traduit habituellement par « brigands » dans l'usage du XX^{ème} siècle. Par contre, Ijomanery, constant dans la sédition, était resté en pays mahafale. Ce dernier avait délégué à La Réunion certains de ses hommes pour dire aux sujets de Ramosamamararata qui y étaient comme engagés, que leur maître avait été mis à mort par les Merina et qu'ils subiraient le même sort à leur retour, s'ils rejoignaient Fort-Dauphin. Ils les invitaient donc, à leur retour au pays, à le rejoindre en pays mahafale. Les faits allégués étant faux, le but d'Ijomanery n'était donc pas de protéger ces hommes, mais de les détourner de la fidélité qu'ils devaient à leur prince. L'on pourrait, dans l'esprit du droit ancien, parler de « détournement de sujets ».

La nouvelle fit bondir Ramosamamararata. Il projeta alors d'envoyer lui aussi trois hommes à La Réunion, mais pour démentir les propos inspirés par Ijomanery. Il passa à l'acte après en avoir délibéré avec les officiers et les Andriambaventy, mais aussi avec les autres princes de l'Anosy et de l'Ambolo. Le Gouverneur donne la raison de leur accord. Il s'agissait bien d'une mesure qui s'inscrivait dans la constante de la politique du Royaume, puisque c'était un moyen de « rassembler les terres et les seigneuries » (*hamory ny tany sy ny fanjakana*), car sous le mot *tany* « terre » étaient aussi compris les hommes qui l'habitaient.

À leur retour à Fort-Dauphin, les trois hommes, Ipiery, Ikitra et Imaka, firent le rapport de leur mission et, selon la logique des sociétés de l'oralité, rapportèrent les propos de leurs interlocuteurs qui n'étaient sans doute pas tous des sujets de Ramosa. La lettre du gouverneur en retient cette phrase : « Si cela est vrai, dirent-ils, et que Ramosamamararata est bien vivant, et aussi que vous ont également dépêchés Ratsianana, Rabefandroatra, Rabefitarika, Rabefanoro, Rajoma, Rahanera, Ramanana et Beandany, alors nous reviendrons à Fort-Dauphin ». Le mot utilisé *hodianay* précise implicitement la destination de ce retour, indiquant le retour au pays des ancêtres, en Anosy et en Ambolo, et non dans la terre d'émigration (et d'exil) qu'était le pays mahafale. Mais ce qui est intéressant, c'est l'appel à l'autorité des autres princes antanosy.

On constate qu'au niveau de l'organisation politique, la fidélité à un prince et seigneur n'était pas un lien entre deux personnes, le seigneur et son vassal, et une fidélité en théorie personnelle, comme dans ce que fut la féodalité classique d'Occident, et qui cessait avec le décès de l'un des deux acteurs. C'était une fidélité permanente, et normalement héritée, qui était vouée à l'ensemble d'un lignage roandria, lequel était représenté par une personne, homme ou femme. Le message de Ramosa ne prenait donc toute sa force que s'il exprimait la pensée de la majorité des seigneurs roandria. La sédition qui, avec leurs sujets, avait conduit en Mahafale beaucoup de Zafiraminia d'Anosy et de Zafitoamanana d'Ambolo, avait dû reposer sur cette organisation collective, mais elle devait également renforcer ce lien commun attachant les uns aux autres.

Le second propos des envoyés de Ramosa concerne le message que les engagés leur avaient demandé de rapporter au Gouverneur et à l'équipe du gouvernement de Fort-Dauphin. Il dérange le Gouverneur qui, après l'avoir cité, prend la précaution de préciser que c'est bien ce qui a été dit par les envoyés, mais qu'il n'en certifiait pas l'authenticité. « Il y a là-bas des militaires (*miaramila*), environ deux cents hommes, et ils nous ont chargés de transmettre ce message : "Dites à Ratsiatamby 13 Hrs, à

Ramanevalahy 11 Hrs, aux Officiers et aux Andriambaventy, que nous, nous avons été faits prisonniers de guerre par des gens, et que c'est à Bourbon que l'on nous a exportés. Comme nous n'avons ici aucun service à remplir qui soit dû à un seigneur, nous voulons rentrer au pays natal, car nous préférons être la proie des chiens de Rasoherina que celle des chiens des Vazaha. Aussi dites-le leur bien, car vous que voici, vous allez partir pour Fort-Dauphin" ». Ce qui conduit le Gouverneur à interroger la Reine pour savoir s'il devait ou non laisser partir les Antanosy, au cas où ceux-ci viendraient discuter le projet d'aller chercher leurs parents à La Réunion.

Ce texte indique bien que le système de l'engagement à La Réunion n'était pas un phénomène marginal au milieu du XIX^{ème} siècle. Soucieux de sa richesse en hommes, le Royaume de Ranavalona I^{re} et de ses successeurs n'autorisait pas une telle forme d'expatriation. Aussi, avec une prédilection particulière pour un Sud relativement peuplé, est-ce auprès des princes qui échappaient à leur souveraineté effective que les Réunionnais venaient se procurer cette main d'œuvre. Ils devaient apporter des revenus à ceux qui la leur fournissaient. Ils faisaient également avec eux un commerce et, encourageant la sédition, leur procuraient notamment les moyens de contrecarrer la politique d'unification en leur fournissant des armes et même des canons.

Comment ces princes recrutaient-ils cette main d'œuvre ? Les engagés disent qu'ils « ont été faits prisonniers de guerre (*sambo-belona*) par des gens ». L'on pressent dans cette affirmation comme une sorte d'argument qui leur aurait retiré toute part de responsabilité ou de complicité dans le fait d'avoir quitté Madagascar pour aller travailler de façon permanente à l'extérieur, et qui devait leur permettre d'éviter toute éventualité de sanction au moment du retour. Mais l'on doit se demander de quelle guerre il se serait agi et qui les avait faits prisonniers. Existait-il, dans cette région, une forme d'institution qui aurait été celle des guerres lignagères, comme on a déjà pensé pouvoir les définir pour la région betsimisaraka avant l'instauration du royaume de Ratsimilaho (ou Ramaromanompo) ?⁵ L'existence de principautés et royaumes chez les Antanosy et, de façon plus générale, dans tout le Sud et le Sud-Ouest aurait offert d'autres moyens pour résoudre les éventuels conflits.

De fait, si nous essayons de la comprendre, l'expression est polysémique à plusieurs titres. *Sambo-belona* pouvait être synonyme d'esclave, car c'était le destin le plus normal des prisonniers de guerre dans l'ancien système. « *Azon'olona sambo-belona izahay* » pourrait être compris comme signifiant « nous avons été asservis », mais aussi comme « nous avons été traités comme des esclaves ».

La polysémie joue également au niveau de la désignation des auteurs de cet asservissement, quelle qu'en soit la nature légale. *A priori*, ce ne pouvait pas être les princes antanosy dont ils se réclamaient et avec lesquels ils continuaient à entretenir des relations. Par « gens », ils pouvaient désigner les Réunionnais qui auraient traité (ou traité ?) les engagés de telle façon que l'assimilation était vraisemblable dans l'esprit de l'époque. Mais dans cette déclaration, ils s'adressaient, par l'intermédiaire des envoyés, non plus à Ramosamamararata et aux *roandria* antanosy, mais au Gouverneur représentant la Reine et aux personnes importantes des institutions, Officiers et Andriambaventy. Par « gens », ils pouvaient alors désigner leurs princes qui les avaient traités comme s'ils étaient des prisonniers de guerre et donc des esclaves. En fin de compte, c'est à la Reine, et non à leurs princes, qu'ils demandaient aide et protection dans la situation difficile qui était la leur.

⁵ Robert CABANES, « Sur la côte Nord-Est de Madagascar aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles », in Jean BAZIN et Emmanuel TERRAY (éds.), *Guerres de lignages et guerres d'Etats en Afrique*, Paris, Editions des Archives Contemporaines, 1982, pp. 143-187.

Ils ne refusaient pas d'effectuer le service que tout sujet devait à son maître, mais ils estimaient ne pas devoir un tel service au profit de maîtres réunionnais. Pourtant, c'était bien au nom de la corvée qui leur était due que les princes antanosy en avaient fait des engagés. Cela apparaît dans la qualification de « militaires » (*miaramila*) à laquelle recourent les trois envoyés. Le service armé était traditionnellement dû au prince, et c'est sur cette base que Radama I^{er} avait créé son armée de *miaramila*, assurant un service administratif à la fois armé et civil, lequel pouvait impliquer une affectation dans une région éloignée du pays natal. C'est vraisemblablement une interprétation de ce système qui, au nom du *fanompoana* qui leur était dû, conduisit les princes antanosy à obtenir de leurs sujets qu'ils partent au loin, en l'occurrence à l'étranger, effectuer leur corvée. Ce fut sans doute là une des faiblesses politiques de la sédition, car si l'engagement lui procurait directement des ressources, il la privait d'agents utiles à son administration et à son service immédiat. Et le sort qui était fait aux engagés par leurs employeurs ne profitait pas à la renommée des *roandria*. Même si l'expression choque le Gouverneur, il faut retenir que les engagés antanosy considéraient symboliquement que les chiens des Vazaha étaient plus affamés et plus insatiables que ceux de Rasoherina.

L'on a déjà étudié les engagés malgaches des années 1920, mais à ma connaissance, l'on n'avait pas signalé le système pour le XIX^{ème} siècle. De façon plus générale, il semble bien que l'on s'intéresse habituellement plutôt au rôle de François de Mahy, aux conditions de la conquête et au rôle des troupes réunionnaises dans celle-ci. Il s'agit de maintenir le souvenir d'une page de l'histoire coloniale dont les uns se glorifient aux dépens des autres. Mais l'on n'a pas vraiment étudié l'action créole dans la Grande île, celle des commerçants, planteurs et entrepreneurs de La Réunion ou de Bourbon, comme on disait encore à Madagascar à cette époque. Sans doute cela tient-il au fait que l'historiographie aurait dû reconnaître l'existence d'un État malgache que la colonisation avait nié en l'anéantissant, et aborder des sujets scabreux comme la traite clandestine des esclaves, la vente d'armes à des sujets rebelles et tous les trafics qu'interdisait le Royaume. Elle aurait dû aussi reconnaître que les décisions du gouverneur de La Réunion ne dépassaient pas le stade des intentions et des effets d'annonce. L'affaire dont traite le Gouverneur Ratsiatamby 13 Hrs date de 1866, alors qu'à La Réunion, un arrêté du 18 mars 1859 interdisait le recrutement d'engagés à Madagascar et sur la côte est d'Afrique. L'arrêté n'avait pas mis fin au système de l'engagement à Madagascar.

Les archives royales de Madagascar permettent de découvrir tout un pan de l'histoire qui restait ignoré et de comprendre les raisons de cette ignorance. Sans doute ces deux lettres ne sont-elles pas les seules et d'autres archives autrement interrogées pourraient compléter ce que nous savons déjà. L'on en retiendra que, de l'esclavage à l'engagement, la main d'œuvre malgache tint une place importante à La Réunion et que le sort de cette main d'œuvre ne s'améliora sans doute pas beaucoup après 1848. En 1866, quand le problème des engagés antanosy est évoqué officiellement par l'administration malgache, rien n'est encore réglé. Même souhaité, le retour est difficile et coûteux. En 1871, le Gouverneur de Fort-Dauphin signale certains retours. Il le fait dans une lettre où il traite du bien fait au Royaume par Loy, un commerçant vazaha établi dans le Sud-Est, qui rapatrie des Malgaches (des sujets, *vahoaka*, de la Reine) ayant résidé à La Réunion⁶. Sans doute fallait-il, hier comme aujourd'hui, que quelques

⁶ Lettre de Fort-Dauphin en date du 20 Adalo 1871 annonçant « le bien fait par Monsieur Loy, citoyen français. C'est lui qui a reconduit d'outre-mer vos sujets pour rentrer au pays et vous rejoindre, vous qui en êtes la maîtresse, et pour demeurer dans le pays de leurs ancêtres. Et ce sont cette fois-ci onze de vos sujets qu'il vient de reconduire et qui sont arrivés à Fort-Dauphin » (*ny amin'ny soa nataon'i Mose Loy vazaha*)

rare vazaha offrent l'exemple de ce qu'il aurait fallu faire et essaient de donner d'eux une image autre que celle que donnait la majorité.

* * *

«Tsy tohanay ny fanompoana sy ny kapoka ataon'ny vazaha»

Faradifay 6 Adijady 1859

Any Ranavalomanjaka

Tompon'ny tany, Mpanjaka ny Madagascar,

Trarantitra aza marofy hianao Tompokovavy, mifanantera amin'ny Ambanilanitra. Ary izany no lazaina aminao Tompokovavy : nisy olona enin-dahy nitondra botro iray avy any an-dafy, koa nitofotra alina tao atsimon-tanànan'i Faradifay avaratr'i hoala, fa tsy nankeo amin'ny hoba fitodiam-tsambo eo Ifaradifay izy. Ary nony maraina ny andro, hitan'ny mpihaza trandraka, koa nolazainy tany an-tanàna aminay.

Ary dia nanirahanay Manamboninahitra sy ny Miaramila sy ny borizoany, koa nony tonga teo amin'ny botro ny Manamboninahitra sy ny Miaramila sy ny borizoany dia tratrany teo ny iray, koa nanontaniany izy : «Avy aiza hianareo?»

Ary hoy izy : «Izahay olona naondran'Ijaomanery sy Imosamamararata tany an-dafy, nataony hikarama amin'ny vazaha. Koa nony tonga tany izahay, tsy tohanay ny fanompoana sy ny kapoka ataon'ny vazaha, koa nandositra alina izahay nitondra io botro io fa enin-dahy izahay. Koa ny namako dimy lahy nandositra any an'ala, fa izaho tsy afaka fa reraka ny mosary».

Ary dia nirahinay ny Manamboninahitra sy ny Miaramila sy ny borizoany nanaraka ny diany, dia azo tany an'ala izy dimy lahy. Ary dia nanontaniana koa izy, koa araky ny fitenin'ilay iray hiany no fitenin'izy dimy lahy.

Ary dia notombananay ireo izy enin-dahy ireo, fa babonay. Ary ny botro dia vaky fa nitofotra amin'ny tsy falehan'ny sambo.

Ary nony afaka herinandro, nisy sambo iray, roa salazana, nihalohalo teny anatin'ny ranomasina, fa tsy niantsona eo amin'ny hoba eo Ifaradifay izy, fa ny salompiny hiany no nentiny nanatona amin'ny hoba nihaona aminay. Ary dia nanontaninanay izy : «Inona no raharaha alehanareo izao?» Ary hoy izy : «Izahay mitady sambonay vaky». Ary hoy kosa izahay : «Tsy nanketo aminay izany, fa antany hafa angaha». Ary dia lasa izy.

Koa izao ny toetrany. Koa ambara aminao Tompokovavy.

Trarantitra hianao Tompokovavy, aza marofy, mifanantera amin'ny Ambanilanitra. Hoy Rainizafimbola 12 Vtra Marosale sy Ramanankilana 12 Vtra sy Andriamosie 11 Vtra sy ny Manamboninahitra

« Nous ne supportons pas la corvée et les coups des vazaha »

Fort-Dauphin, le 6 du mois du Capricorne 1859

A Ranavalomanjaka,

farantsay, izy no manatitra ny vahoakao avy any andafy hody hanatona anao tompony, hipetraka amin'ny tanindrazany. Koa 11 indray ny vahoakao vao nentiny ankehitriny, tonga ao aminay Faradifay).

Maître de la Terre, Reine de Madagascar,

Puissiez-vous, Madame, parvenir à la vieillesse exempte de maladies. Puissiez-vous vieillir au milieu de Ceux-qui-sont-sous-le-ciel.

Et voici, Madame, ce qu'il est à vous dire : six hommes sont arrivés sur un boutre venant d'outre-mer qui s'est échoué la nuit au Sud de la ville de Fort-Dauphin au Nord de la baie d'Ehoala, mais qui n'avait pas accosté sur la grève de Fort-Dauphin où viennent les bateaux (*hoba fitodian-tsambo*)⁷. Et quand ce fut le matin, un chasseur de tanrecs le vit et vint nous le dire en ville.

Nous y avons alors envoyé des Officiers, des Militaires et des civils, et quand ceux-ci arrivèrent près du boutre, ils trouvèrent l'un des hommes et l'interrogèrent : « D'où venez-vous donc ? »

Il répondit : « Nous sommes des gens que Ijaomanery et Imosamamararata ont embarqués pour l'outremer, et dont ils ont fait des gens qui étaient à gages auprès des vazaha. Quand nous sommes arrivés là-bas, nous n'avons pas supporté la corvée et les coups des vazaha. Aussi nous sommes-nous enfuis une nuit avec ce boutre. Nous étions six hommes. Mes cinq compagnons ont fui dans la forêt, mais moi, je n'ai pas pu le faire, parce qu'affaibli par le manque de nourriture. »

Nous avons alors envoyé des Officiers, des Militaires et des civils à leur poursuite et avons saisi les cinq hommes dans la forêt. Nous les avons ensuite interrogés et les cinq hommes ont confirmé les dires du premier.

Nous avons ensuite estimé la valeur des six hommes, car il s'agissait bien de nos captifs. Quant au boutre, il est disloqué, il s'est brisé en s'échouant là où ne vont jamais les bateaux.

Une semaine plus tard, il y eut un deux mâts qui semblait hésiter au large et qui ne se dirigeait pas vers la grève de Fort-Dauphin. C'est une chaloupe qu'ils utilisèrent pour rejoindre la grève où ils nous rencontrèrent. Nous leur demandâmes : « Quelle est la raison de votre présence venue ? » Ils nous dirent : « Nous, nous cherchons un de nos bateaux qui s'est échoué ». Et nous leur avons répondu : « Il n'est pas venu chez nous, mais peut-être dans un autre endroit ». Et ils partirent.

Voici donc ce qui s'est passé. Aussi vous le faisons-nous savoir, Madame.

Puissiez-vous, Madame, parvenir à la vieillesse exempte de maladies. Puissiez-vous vieillir au milieu de Ceux-qui-sont-sous-le-ciel.

Ainsi parlent Rainizafimbola 12 Hrs Maréchal et Ramanankilana 12 Hrs et Andriamosie 11 Hrs et les Officiers

* * *

**«Aleonay hanin'ny amboan-dRasoherimanjaka
to'zay hanin'ny amboan'ny vazaha»**

Faradifay 2 Adalo 1866

*Any Rasoherimanjaka
Mpanjaka ny Madagascar*

⁷ Inconnu des dictionnaires comme beaucoup de mots du vocabulaire maritime, *hoba* est bien « la grève, la rade, ou le mouillage ».

Trarantitra aza marofy hianao Tompokovavy, mifanantera amin'ny Ambanilanitra. Ary izany no lazaina aminao tompony Tompokovavy.

Ijomanery any Imahafaly mbola fahavalo, koa naniraka ny vahoany izy nankany an-dafy, nanao hoe : «Hianareo vahoaka-dRamosamamararata, aza mitody any Faradifay, fa tsy ao intsony Ramosa, fa novonoin'Imerina fa atỳ amiko Mahafaly hianareo mitody, fa raha mitody any Faradifay hianareo vonoin'ny Merina ».

Ary raha nandreny izany Ramosamamararata, dia niera taminay Manamboninahitra sy ny Andriambaventy nanao hoe : «Soa loatra no ataon'ny Manjaka ahy sy hianareo Manamboninahitra sy ny Andriambaventy, koa raha izany no ataon'Ijomanery ahy, dia haniraka aho haka ny vahoakako any andafy, fandrao mitody any Imahafaly izy». Ary dia niera izahay Manamboninahitra sy ny Andriambaventy, dia nalefanay izy, fa hamory ny tany sy ny fanjakana. Koa dia naniraka olona telo lahy Ramosamamararata. Ipiery sy Ikitra sy Imaka, ireo no nirahiny.

Koa dia tonga ao aminay Faradifay izy telo lahy nirahiny. Ary dia nilaza ny dia nalehany izy. Ny fitenin'ny vahoaka any an-dafy manao hoe : «Raha marina izany, hoy izy, koa raha ao tokoa Ramosamamararata, dia mampaniraka koa Ratsianana sy Rabefandroatra sy Rabefitarika sy Rabefanoro sy Rajoma sy Rahanera sy Ramanana sy Beandany, hodianay», hoy izy.

Ary hoy koa no fitenin'ilay iraka telo lahy : «Misy miaramila tokony ho 200 lahy izy no ao. Koa nampitondra fiteny anay izy : 'Lazao amin-dRatsiatamby 13 Vtra sy Ramanevalahy 11 Vtra sy ny Manamboninahitra sy ny Andriambaventy izahay, fa azon'olona sambo-belona izahay, koa eto Iborobon, koa navariny an-tsambo. Koa izahay tsy manam-panompoana, koa te-hody fa aleonay hanin'ny amboan-dRasoherimanjaka to'izay ho hanin'ny amboan'ny vazaha. Koa dia lazao aminy izany, fa indreo hianareo handeha ho any Ifaradifay».

Izao no fitenin'ny olona, na ho marina izany na tsy ho marina.

Ary izany koa no lazaina aminao Tompony Tompokovavy. Raha miera ny olona haka ny havany any an-dafy, koa miera aminay izy, ka halefanay va sa tsia?

Izao no toetry ny raharaham-panjakana. Koa ambara aminao tompony Tompokovavy.

Trarantitra hianao Tompokovavy, aza marofy, mifanantera amin'ny Ambanilanitra. Hoy Ratsiatamby 13 Vtra sy Ramanevalahy 11 Vtra sy ny Manamboninahitra sy ny Andriambaventy ao Ifaradifay sy ny vahoaka tanimandry.

**« Nous préférons être mangés par les chiens de Rasoherimanjaka
à être mangés par les chiens des vazaha »**

Fort-Dauphin, le 2 du mois du Verseau 1866

A Rasoherimanjaka,
Reine de Madagascar,

Puissiez-vous, Madame, parvenir à la vieillesse exempte de maladies. Puissiez-vous

vieillir au milieu de Ceux-qui-sont-sous-le-ciel.

Et voici, Madame, ce qu'il y a à vous dire, à vous qui en êtes la maîtresse.

Concernant Ijomanery toujours félon en Mahafale, il a dépêché de ses sujets outre-mer pour porter ce message : « Vous, sujets de Ramosamamararata, ne rentrez pas à Fort-Dauphin, car Ramosa n'y est plus, l'Imerina l'ayant tué, mais rentrez directement chez moi en Mahafale, car si vous rentrez à Fort-Dauphin, vous y serez tués par les Merina ».

Et quand Ramosamamararata entendit cela, il étudia la question avec nous les Officiers et avec les Andriambaventy en disant : « C'est un grand bien dont je suis redevable à la Reine, à vous les Officiers et aux Andriambaventy. Aussi, si c'est cela qu'Ijomanery dit de moi, j'en enverrais bien prendre mes sujets en outre-mer, de crainte qu'ils ne rentrent directement en Mahafale ». et nous les Officiers et les Andriambaventy, nous décidâmes après concertation de les y envoyer, car il s'agit de rassembler les terres et les seigneuries. Ramosamamararata dépêcha donc trois hommes. Ipiery, Ikitra et Imaka, voilà ceux qu'il dépêcha.

Les trois envoyés sont revenus à Fort-Dauphin. Ils racontèrent le voyage qu'ils avaient fait. Les paroles des sujets en outre-mer sont les suivantes : « Si cela est vrai, dirent-ils, et si Ramosamamararata est aussi là et que Ratsianana, Rabefandroatra, Rabefitarika, Rabefanoro, Rajoma, Rahanera, Ramanana et Beandany vous ont dépêchés ici, nous rentrerons au pays »

Les trois envoyés ajoutèrent aussi : « Il y a environ 200 hommes qui y sont. Ils nous ont chargés de ce message : 'De notre part, dites à Ratsiatamby 13 Hrs, à Ramanevalahy 11 Hrs, aux Officiers et aux Andriambaventy que nous avons été fait prisonniers et que si nous sommes à Bourbon, c'est qu'on nous a fait descendre sur un bateau. Aujourd'hui, nous n'avons plus de service à faire et nous voulons rentrer au pays, car nous préférons être mangés par les chiens de Rasoherimanjaka que d'être mangés par les chiens des vazaha. Aussi, dites-leur cela, car vous que voici, vous allez partir pour Fort-Dauphin.' »

Ce sont là les paroles des gens, que cela soit la vérité ou que cela ne la soit pas.

Et voici encore, Madame, ce qu'il y a à vous dire, à vous qui en êtes la Maîtresse. S'il en est qui viennent demander pour aller prendre leurs parents outre-mer et qui en discutent avec nous, pouvons-nous les laisser partir ou non ?

Voici donc ce qui s'est passé. Aussi vous le faisons-nous savoir, Madame.

Puissiez-vous, Madame, parvenir à la vieillesse exempte de maladies. Puissiez-vous vieillir au milieu de Ceux-qui-sont-sous-le-ciel.

Ainsi parlent Ratsiatamby 13 Hrs, Ramanevalahy 11 Hrs, Andriamosie 11 Hrs, les Officiers et les Andriambaventy de Fort-Dauphin et le peuple de la terre pacifiée.

* * *